

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

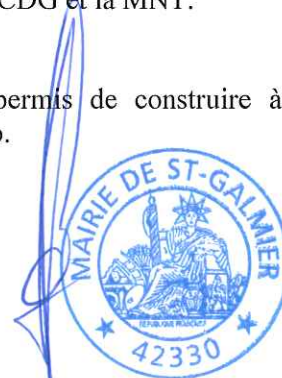
(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- Approuve, à l'unanimité, l'acquisition de parcelles de terrain à l'aérodrome auprès de l'Hôpital Maurice André, au prix de 150 000 € payables en deux fois.
- Approuve, à l'unanimité, la convention avec ALEC 42 pour l'année 2019.
- Décide, à l'unanimité, de réserver une table à la salle Jean Thomas auprès de la Société Hippique pour l'année 2019.
- Fixe, à l'unanimité, le tarif de location de l'esplanade du parc.
- Approuve, à l'unanimité, le montant de la participation versée à l'OGEC au titre de l'année 2018.
- Approuve, à l'unanimité, la convention Plan mercredi.
- Approuve, à l'unanimité, la reconduction de la convention avec SOLIHA.
- Approuve, à l'unanimité, les travaux d'Eclairage public Lotissement Les hauts de Saint-Galmier et bas du Chemin de la Brosse, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIEL.
- Approuve, à l'unanimité, le complément des travaux de dissimulation des réseaux secs rue Maurice André, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIEL.
- Approuve, à l'unanimité, le transfert au SIEL de la compétence optionnelle "Equipement : production / Distribution d'électricité d'origine renouvelable : photovoltaïque.
- Fixe, à l'unanimité, à 8 euros le tarif du recueil réalisé dans le cadre de la commémoration du 11 novembre.
- Décide, à l'unanimité, de la création d'un comité consultatif dans le cadre du soutien au commerce local.
- Donne, à l'unanimité, un avis favorable pour l'ouverture au public des dimanches 14 juillet, 8,15,22 et 29 décembre 2019, du Supermarché Casino.
- Approuve, à l'unanimité, la Décision Modificative n° 3.
- Adopte, à l'unanimité, le tableau des travaux en régie au titre de l'année 2018.
- Approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019.
- Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 4 au contrat de prévoyance proposé par le CDG et la MNT.
- Prend acte des décisions du Maire.
- Autorise le Maire, à l'unanimité, à signer et à déposer la demande de permis de construire à l'autorisation de travaux pour la construction d'un manège couvert au poney club.

Le Maire,
J. Y. CHARBONNIER.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 14 décembre 2018